



PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 3 / 2019

Mex, le 29 avril 2019

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 100'000.- POUR LA TRANSFORMATION D'UN APPARTEMENT EN SALLE DE CLASSE DE DÉGAGEMENT

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 HISTORIQUE DU COLLÈGE

Le collège, construit en 1861, comportait à l'origine deux salles et un appartement pour le régent. La classe de l'étage était occupée par les élèves de primaire et l'enseignant dispensait son savoir aux enfants de la première année à la neuvième. Dès 11-12 ans les plus doués rejoignaient soit le collège à Lausanne soit la classe primaire supérieure à Bussigny. Ce système fonctionna jusque dans les années 1960.

Le local du rez servait de salle pour la municipalité et l'administration ; les séances du conseil général s'y tenaient également et l'enseignement de la couture pour les filles y était dispensé.

Au début des années 1980, le village s'est développé par la venue de nouveaux habitants. La municipalité d'alors décida d'aménager deux nouveaux appartements dans les combles ; la salle du rez fut transformée en salle de classe et les bureaux de la municipalité et de l'administration déménagèrent dans de nouveaux locaux sis dans la maison de commune.

2 HISTORIQUE DES GROUPEMENTS

Le premier groupement scolaire vit le jour dans les années 1970. Il regroupait notamment les villages de Vufflens-la-Ville, Villars-Ste-Croix et Mex. Puis, dans la deuxième partie de l'année 1980, Cossonay construisit un collège secondaire destiné aux enfants en âge de le fréquenter. C'est à cette époque que Villars-Ste-Croix quitta le groupement. Puis, de réforme en réforme, le système scolaire se modifia ; la répartition des frais scolaires subit également des changements, l'Etat ne prenant en charge que les salaires et l'organisation de l'enseignement, laissant aux communes le soin d'assumer les coûts des bâtiments et des transports scolaires.

Au début de la deuxième décennie du 21^{ème} siècle, les communes du bas de la Venoge, regroupant les villages de Vufflens-la-Ville, Pent haz, Daillens, Penth alaz, Lussery-Villars et Mex envisagèrent une éventuelle fusion. Un état des lieux fut établi. Très vite, Mex et Vufflens-la-Ville se retirèrent du processus et les autres communes poursuivirent l'aventure, qui se termina par un refus de la population. Toutefois, le problème de l'école subsista en ce sens que l'ASICoPe (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penth alaz et environs), qui gérait treize communes, ne donnait plus entière satisfaction aux communes du bas de la Venoge.

3 SITUATION ACTUELLE

Les pourparlers engagés, tant avec le canton que l'ensemble des communes membres de cette association, aboutirent à la création de la nouvelle association scolaire intercommunale de la Venoge (ASIVenoge), ceci uniquement pour les classes primaires de 1P à 8P Harnos, (environ 850 élèves) dans un premier temps. Cette association, créée en 2017, qui regroupe les six communes précitées, déploiera tous ses effets dès la rentrée scolaire de 2019-2020. L'établissement primaire a besoin de 42 classes réparties dans les six collèges. Mais il est nécessaire de disposer de locaux de dégagement et de salles PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie



COMMUNE DE MEX

en milieu scolaire). Un futur collège à Penthaz de huit classes est à l'étude mais le projet prend du retard, nécessitant la mise en place pour 2020 de quatre pavillons provisoires à Penthaz.

Toutes les communes du groupement se développent et Mex n'est pas en reste. Entre 2016 et 2018, la commune a enregistré 42 naissances. La construction de logements amènera inévitablement de nouveaux enfants. Nous constatons également que dans la zone villas des Esserts, la première vague d'habitants venue en 1970-1980 vieillit et quitte le village. Ils sont remplacés par des nouvelles familles avec de jeunes enfants.

La politique de la Municipalité est de garder notre collège et suite au départ du locataire de l'appartement du 1^{er} étage dudit collège, l'occasion s'est présentée de le transformer en une salle de classe. Après plusieurs contacts avec le Comité directeur de l'ASIVenoge, une étude de faisabilité a démontré la possibilité et déterminé le coût de cette réalisation. Le CODIR a accepté les conditions de location et d'amortissement des travaux.

4 PROJET

La surface de l'appartement est d'environ 70 m². En regard des deux autres classes, elle est légèrement supérieure de près de 10 m².

Les travaux consisteront en la démolition des galandages, la remise à niveau des sols et la suppression des seuils. La remise en état des murs et des sols ainsi que la construction de galandages pour la création d'une entrée et d'un local de 9 m² pour les maîtres et les heures d'appui sont également prévues. La salle de classe aura une surface de 60 m², ce qui est similaire aux autres classes.

Estimation des coûts

Démolition	CHF	16'400.-
Menuiserie	CHF	1'300.-
Sols	CHF	15'600.-
Sanitaire	CHF	3'500.-
Plâtrerie-peinture	CHF	23'000.-
Electricité	CHF	5'000.-
Nettoyage	CHF	2'000.-
Direction des travaux	CHF	10'500.-
Désamianté, mise à l'enquête et frais divers	CHF	10'000.-
Imprévus	CHF	<u>12'700.-</u>
TOTAL	CHF	100'000.-

5 FINANCEMENT

Les coûts seront financés par un prélèvement de CHF 100'000.- sur le fonds de réserve «entretien des bâtiments», compte 9282.35.

L'ASIVenoge s'est engagée à amortir cette somme sur dix ans. Un intérêt de 1,5% (taux de référence hypothécaire) lui sera également facturé.

La location de la classe a été fixée à CHF 1'000.- par mois, charges variables en plus (chauffage, eau, conciergerie), calculées au prorata de celles des deux autres classes. A l'échéance du bail du locataire (31 mars 2019), le loyer mensuel était de CHF 1080.-, plus un acompte de CHF 225.- pour les charges.

L'ASIVenoge s'est engagée à louer ces locaux pendant au moins dix ans, soit au minimum pour la durée de l'amortissement.



6 MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Pour les besoins de l'établissement scolaire, ces locaux doivent être prêts pour la rentrée de 2019, soit dès le 26 août 2019.

Pour ne pas perdre de temps, le dossier pour de la mise à l'enquête a été déposé avant l'acceptation formelle du présent préavis. La commission de gestion-finances en a été informée.

7 CONCLUSION

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous invitons donc, Madame la Présidente du conseil, Mesdames, Messieurs les conseillers, à bien vouloir adopter la résolution suivante:

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

- vu le préavis de la Municipalité no. 3/2019, adopté dans la séance de municipalité du 29 avril 2019
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à demander un crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la transformation d'un appartement en salle de classe de dégagement,
- de financer cet investissement par les liquidités courantes,
- d'amortir cet investissement par un amortissement unique via un prélèvement sur le compte 9282.35 fonds de réserve entretien des bâtiments,
- de porter à charge de l'ASIVenoge les frais d'exploitation (amortissement, intérêts, loyer fixe et les frais variables) pendant au minimum 10 ans.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons Madame la Présidente Mesdames, Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic   La Secrétaire
Gregory Wyss  Brigitte Beuchat

Annexes : Taux hypothécaire de référence
Financement ASIVenoge

Frais fixe AsiVenoge

Transformation d'un appartement en salle de classe de dégagement

Demande de crédit de CHF 100'000.-

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Montant investissement CHF	100'000.00									
Amortissement CHF	10'000.00	90'000.00	80'000.00	70'000.00	60'000.00	50'000.00	40'000.00	30'000.00	20'000.00	10'000.00
Intérêt 1.5% CHF	1'500.00	1'350.00	1'200.00	1'050.00	900.00	750.00	600.00	450.00	300.00	150.00
Solde dette au 31.12	90'000.00	80'000.00	70'000.00	60'000.00	50'000.00	40'000.00	30'000.00	20'000.00	10'000.00	-
Loyer	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00

Facturation loyer Asivenoge au minimum pour 10 ans en CHF

12'500.00	12'350.00	12'200.00	12'050.00	11'900.00	11'750.00	11'600.00	11'450.00	11'300.00	11'150.00
------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------